

Banques françaises et environnement : presque tout reste à faire Résumé

Février 2006

Contact

Sébastien Godinot
Tél : 33 (0)1 48 51 18 92
Fax : 33 (0)1 48 51 95 12
finance@amisdelaterre.org

Par

Charlotte Berthou et Sébastien Godinot,
Les Amis de la Terre, France



**Les Amis
de la Terre**

Résumé de l'étude

1. Cadre de l'étude

Objectif de l'étude

Le présent rapport a pour but d'établir une analyse détaillée des performances environnementales des plus grands réseaux bancaires français au regard des meilleures normes et pratiques françaises et internationales, et de mettre en évidence les meilleures pratiques.

Cadre référentiel de l'étude

| | Général | Spécifique aux banques |
|--------------------------------|--|--|
| Obligations légales | <ul style="list-style-type: none">- Loi NRE- Décret n° 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements | X |
| Engagements volontaires | <ul style="list-style-type: none">- Principes directeurs de l'OCDE- Global Reporting Initiative (GRI)- Carbone Disclosure Project- Pacte Mondial | <ul style="list-style-type: none">- Principes d'Equateur- Supplément sur le Secteur des Services Financiers (GRI)- Déclaration de l'UNEP-FI- Principes de Londres |

Méthodologie d'évaluation de l'étude

Les 8 banques retenues dans le cadre de l'étude

- BNP-Paribas
- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole
- Crédit Mutuel – CIC
- Dexia
- HSBC
- Groupe Banque Populaire
- Société Générale

Les 5 premiers groupes en France gèrent plus de 81% des dépôts de clientèle et près de 71% des crédits. Le panel étudié ici, plus large, est donc très représentatif en terme de marché.

Structure de l'étude

Enjeu 1 : Système de management environnemental

- Critère 1 : Politique du groupe en matière environnementale
- Critère 2 : Fonctionnement interne du groupe en matière environnementale
- Critère 3 : Sensibilisation et formation internes à l'environnement

Enjeu 2 : Système d'évaluation des politiques environnementales

- Critère 1 : Evaluation et contrôle en matière environnementale

Enjeu 3 : Impacts environnementaux directs du groupe

- Critère 1 : Mesure et publication des impacts directs
- Critère 2 : Objectifs de réduction des impacts directs

Enjeu 4 : Composantes environnementales des politiques d'investissement et de financement

- Critère 1 : Politiques d'investissement sectoriel
- Critère 2 : Screening des entreprises clients
- Critère 3 : Epargne et prêts spécifiques à l'environnement

Système de notation de chaque question

- 0 : Aucune information disponible / Aucune politique
- 1 : Information très partielle / Politique très vague sans engagements clairs
- 2 : Information précise mais partielle / Engagement clair mais limité (périmètre partiel)
- 3 : Information précise et consolidée / Politique claire, globale et précise (périmètre consolidé)
- 4 : Information sur la totalité du périmètre / Meilleure norme ou meilleure pratique / Politique proactive (meilleure pratique) claire, globale, précise et engagée (ambitieuse)

2. Evaluation des banques par enjeu

Enjeu 1. Système de management environnemental

Chaque critère est noté sur 10.

| Groupe bancaire | Critère 1.1. Politique du groupe en matière environnementale | Critère 1.2. Fonctionnement interne du groupe en matière environnementale | Critère 1.3. Sensibilisation et formation internes à l'environnement | Total sur 30 | Total sur 10 |
|-------------------------|--|---|--|-----------------|-------------------------|
| BNP Paribas | 4 | 4,2 | 3,8 | 11,9 | 4 |
| Caisse d'Epargne | 3 | 6,7 | 2,5 | 12,2 | 4,1 |
| Crédit Agricole | 4 | 6,7 | 3,8 | 14,4 | 4,8 |
| Crédit Mutuel-CIC | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dexia | 4,5 | 7,5 | 3,8 | 15,8 | 5,3 |
| HSBC | 5,5 | 6,7 | 5 | 17,2 | 5,7 |
| Groupe Banque Populaire | 4 | 5 | 5 | 14 | 4,7 |
| Société Générale | 4,5 | 4,2 | 5 | 13,7 | 4,6 |

Dans le système de management environnemental interne, ce sont de loin la sensibilisation et la formation internes à l'environnement qui sont le critère le plus problématique (surtout la formation).

Les priorités, objectifs et moyens comportent dans tous les cas des failles, en particulier concernant les impacts indirects des banques (investissement et financement de projet), et les échéances figurent très rarement. C'est l'autre point à améliorer en priorité.

Le fonctionnement interne du groupe en matière environnementale est plus correct. Cela laisse supposer que si l'environnement est mal pris en compte dans les banques, cela est dû avant tout à un manque de volonté politique et non à un manque de moyens.

La transparence est extrêmement insuffisante.

Trois groupes de banques se distinguent :

- Le Crédit Mutuel-CIC n'a fourni aucune information
- Un groupe médian est composé de BNP-Paribas, la Caisse d'Epargne, le Groupe Banque Populaire, la Société Générale et le Crédit Agricole
- Deux banques se détachent : Dexia et HSBC. Ce sont les deux seules banques à avoir une note légèrement supérieure à 5/10.

Enjeu 2. Système d'évaluation des politiques environnementales

| Groupe bancaire | Critère 2.1. Evaluation et contrôle en matière environnementale (total sur 10) |
|-------------------------|---|
| BNP Paribas | 2,5 |
| Caisse d'Epargne | 1,3 |
| Crédit Agricole | 1,9 |
| Crédit Mutuel-CIC | 0 |
| Dexia | 1,9 |
| HSBC | 3,1 |
| Groupe Banque Populaire | 1,9 |
| Société Générale | 2,5 |

Les systèmes d'évaluation des politiques environnementales sont extrêmement défailants. Cela tient avant tout au manque flagrant de transparence des systèmes d'évaluation et de contrôle internes, qui ne permet pas d'en mesurer la fiabilité en externe. Or les systèmes d'évaluation et de contrôle ne valent que par la confiance qu'on leur accorde, elle-même liée à la capacité de pouvoir en vérifier concrètement la solidité. Toutes les banques doivent donc rendre compte publiquement de leurs politiques. Les conclusions des évaluations et contrôles doivent être rendues publiques.

Evaluation et contrôle sont pourtant la clé de voûte de tout système de management, comme en témoignent les démarches qualité (démarche ISO par exemple). Ils permettent de mesurer la pertinence des objectifs, l'efficacité de la mise en oeuvre et l'adéquation des moyens, et permettent les inévitables adaptations et actions correctives.

Le manque de transparence des évaluations et contrôle est un risque majeur pris par les banques : il remet en cause la crédibilité de leurs objectifs, qui restent impossibles à vérifier de manière externe. Plus globalement, il risque de décrédibiliser fortement les engagements pris par les banques en matière environnementale.

HSBC est en tête (avec une note à peine supérieure à 3/10, montrant l'ampleur de l'effort à fournir) ; elle est suivie de BNP-Paribas et la Société Générale. Suivent le Crédit Agricole, Dexia et le Groupe Banque populaire. La Caisse d'Epargne vient ensuite, suivie du Crédit Mutuel-CIC pour lequel aucun élément n'est public.

Enjeu 3. Impacts environnementaux directs du groupe

Chaque critère est noté sur 10.

| Groupe bancaire | Critère 3.1. Mesure et publication des impacts directs | Critère 3.2. Objectifs de réduction des impacts directs | Total sur 20 | Total sur 10 |
|-------------------------|--|---|-----------------|-------------------------|
| BNP Paribas | 3,8 | 2,5 | 6,3 | 3,1 |
| Caisse d'Epargne | 1,7 | 2,9 | 4,6 | 2,3 |
| Crédit Agricole | 2,1 | 2,9 | 5 | 2,5 |
| Crédit Mutuel-CIC | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dexia | 4,6 | 3,3 | 7,9 | 4 |
| HSBC | 4,2 | 4,2 | 8,3 | 4,2 |
| Groupe Banque Populaire | 4,2 | 2,9 | 7,1 | 3,5 |
| Société Générale | 4,6 | 2,9 | 7,5 | 3,8 |

Impacts mal renseignés et objectifs médiocres : le tableau des impacts environnementaux directs des banques est extrêmement décevant.

Les indications disponibles pour la totalité du périmètre (équivalent à tous les collaborateurs du groupe) restent l'exception ; les données sur un périmètre restreint sont la règle générale. Le périmètre est extrêmement variable d'une banque à l'autre et également au sein de la même banque pour les différents critères, rendant toute comparaison malaisée.

Le bilan carbone fait l'objet d'un certain intérêt, ce qui est intéressant compte tenu de son caractère transversal.

Les objectifs liés à l'immobilier et au transport sont décevants. Les efforts sont à faire principalement sur ces deux indicateurs. Les bilans carbone lancés ou prévus devraient permettre des évaluations beaucoup plus précises : on est donc en droit d'attendre rapidement (courant 2006) des objectifs beaucoup plus ambitieux.

On distingue quatre groupes de banques :

- Seuls HSBC et Dexia dépassent la note de 4/10
- Suivent la Société Générale, le Groupe Banque Populaire et BNP-Paribas
- Viennent ensuite le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne
- Aucune information n'est disponible pour le Crédit Mutuel-CIC.

Enjeu 4. Composantes environnementales des politiques d'investissement et de financement

Chaque critère est noté sur 10.

| Groupe bancaire | Critère 4.1. Politiques d'investissement sectoriel | Critère 4.2. Screening des entreprises clients | Critère 4.3. Epargne et prêts environnementaux | Total sur 20 | Total sur 10 |
|-------------------------|---|---|--|-----------------|-------------------------|
| BNP Paribas | 0,8 | 2,5 | 0 | 3,3 | 1,1 |
| Caisse d'Epargne | 0,8 | 0,6 | 0,8 | 2,3 | 0,8 |
| Crédit Agricole | 1,1 | 1,9 | 1,7 | 4,7 | 1,6 |
| Crédit Mutuel-CIC | 0 | 0 | 0,8 | 0,8 | 0,3 |
| Dexia | 1,1 | 2,5 | 3,3 | 6,9 | 2,3 |
| HSBC | 3,3 | 3,1 | 0 | 6,6 | 2,2 |
| Groupe Banque Populaire | 0,6 | 1,9 | 4,2 | 7,2 | 2,2 |
| Société Générale | 0,6 | 2,5 | 0,8 | 3,9 | 1,3 |

Les composantes environnementales des politiques d'investissement et de financement sont de très loin l'enjeu le plus préoccupant, qui doit devenir la priorité absolue de toutes les banques sans exception. Globalement, l'analyse de ce critère est catastrophique.

En termes de politiques sectorielles d'investissement, une seule banque répond aux meilleures normes internationales sur un seul critère. Aucune banque n'a de politique crédible dans les secteurs des industries extractives, de la chimie, de l'agriculture, de la forêt et les exclusions sectorielles sont rarissimes. Ces secteurs sont pourtant extrêmement sensibles en matière de risques et d'impacts environnementaux : les banques y sont donc très exposées et prennent un risque majeur à ne disposer d'aucune politique spécifique à ces secteurs.

Que ce soit en matière d'investissement et de grands projets ou en matière de screening des entreprises clients, l'opacité est la règle, la transparence l'exception. Aucune banque ne dispose aujourd'hui d'une politique publique de screening des entreprises clients.

Concernant les produits d'épargne et prêts spécifiques à l'environnement, l'efficacité énergétique et les renouvelables, l'offre bancaire est extrêmement pauvre et pour plusieurs banques inexistantes.

On distingue trois groupes de banques :

- Groupe Banque Populaire, Dexia et HSBC dépassent à peine 2/10
- Suivent le Crédit Agricole, la Société Générale et BNP-Paribas
- Viennent ensuite la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel-CIC.

3. Evaluation globale

Pondération des différents enjeux

- Enjeu 4 : Composante environnementale des politiques d'investissement et de financement : 70%
- Enjeu 1 : Système de management environnemental : 10 %
- Enjeu 2 : Système d'évaluation des politiques environnementales : 10 %
- Enjeu 3 : Impacts environnementaux directs du groupe : 10 %

Chaque critère est noté sur 10.

| Groupe bancaire | Enjeu 1. Système de management environnemental | Enjeu 2. Système d'évaluation des politiques environnementales | Enjeu 3. Impacts environnementaux directs du groupe | Enjeu 4. Composante environnementale des politiques d'investissement et de financement | Total sur 10 |
|-------------------------|---|---|---|---|--------------------|
| BNP Paribas | 4 | 2,5 | 3,1 | 1,1 | 1,7 |
| Caisse d'Epargne | 4,1 | 1,3 | 2,3 | 0,8 | 1,3 |
| Crédit Agricole | 4,8 | 1,9 | 2,5 | 1,6 | 2 |
| Crédit Mutuel-CIC | 0 | 0 | 0 | 0,3 | 0,2 |
| Dexia | 5,3 | 1,9 | 4 | 2,3 | 2,7 |
| HSBC | 5,7 | 3,1 | 4,2 | 2,2 | 2,8 |
| Groupe Banque Populaire | 4,4 | 1,9 | 3,5 | 2,2 | 2,6 |
| Société Générale | 4,6 | 2,5 | 3,8 | 1,3 | 2 |

Le caractère extrêmement défaillant des politiques des banques est flagrant pour deux enjeux :

- surtout, la composante environnementale des politiques d'investissement et de financement
- également le système d'évaluation des politiques environnementales.

Les priorités des banques se déclinent donc d'elles-mêmes au regard de ce constat : c'est dans ces deux directions que les banques doivent porter des efforts renforcés.

L'amélioration radicale de la transparence, élément transversal à tous les enjeux, constitue une des premiers chantiers à ouvrir d'urgence.

Globalement, on distingue quatre groupes de banques:

- Dexia, HSBC et Groupe Banque Populaire (2,6 à 2,9)
- Société Générale, le Crédit Agricole et BNP-Paribas (1,7 à 2)
- Caisse d'Epargne (1,3)
- Crédit Mutuel-CIC (0,2).

4. Evaluation du respect du cadre référentiel

La violation de l'esprit de la loi NRE

Faute d'un reporting complet sur le périmètre de leurs activités en France, les groupes bancaires soumis à la loi NRE (Crédit Agricole, Natexis Banques Populaires, Société Générale et BNP-Paribas) en violent systématiquement l'esprit.

Le non respect des approches volontaires ou l'impossibilité de les évaluer

| Non respect de l'approche volontaire | Impossibilité d'évaluer l'approche volontaire faute de transparence | Respect de l'approche volontaire |
|--|---|----------------------------------|
| GRI Supplément sur le Secteur des Services Financiers (GRI) CDP Principes directeurs de l'OCDE Pacte Mondial Déclaration de l'UNEP-FI Principes de Londres | Principes d'Equateur | X |

Sur les huit approches volontaires prises en compte dans le cadre référentiel, sept sont violées et le manque de transparence interdit d'évaluer précisément la huitième, les Principes d'Equateur.

Les Amis de la Terre rappellent qu'il est de la responsabilité de la banque s'engageant dans une approche volontaire d'apporter la preuve du respect et de la mise en oeuvre concrète de cette approche. Faute de quoi, la démarche est vaine et elle décrédibilise la notion même d'approche volontaire.

Les Amis de la Terre ne voient aucune valeur ajoutée aux approches volontaires suivantes, très générales (voire floues), qui n'imposent en elles-mêmes aucune exigence de reporting, et qui ne sont même pas respectées par les banques :

- Pacte Mondial
- Déclaration de l'UNEP-FI
- Principes de Londres.

Le besoin urgent de légiférer

La loi NRE prouve son utilité en matière de reporting environnemental. Les Amis de la Terre demandent sa généralisation à toutes les banques, son renforcement ainsi que l'instauration de sanction en cas de violation. Cet élément a été renforcé par un entretien des Amis de la Terre avec le responsable développement durable d'un groupe mutualiste, qui a lui même précisé qu'il ne pouvait pas faire remonter l'information car ce n'était pas obligatoire, et qu'il n'avait aucun moyen de l'imposer à des caisses régionales indépendantes.

5. Cartons rouges : les pires pratiques

Les cartons rouges ont pour objectif de mettre en évidence certaines pratiques totalement incohérentes ou inacceptables au regard des responsabilités et des engagements environnementaux des banques. Ils alimentent l'impression que l'entreprise « se moque du monde » et se disqualifie d'elle même, et contribuent fortement à renforcer la perception d'affichage (*greenwashing*) au détriment de politiques environnementales dignes de ce nom. Faisant ainsi courir un risque à l'entreprise, leur suppression est nécessaire dès 2006.

1. La violation systématique de l'esprit de la loi NRE (BNP-Paribas, Société Générale, Natexis-Banques Populaires et le Crédit Agricole)
2. La négligence du Crédit mutuel – CIC
3. Le pire rapport annuel (Crédit mutuel – CIC)
4. Le chauffage électrique Vivrelec (Caisse d'épargne)

6. Les meilleures pratiques des banques étudiées

Les Amis de la Terre demandent que les meilleures pratiques soient généralisées à l'ensemble des banques sur la totalité de leur périmètre.

| Secteur | Meilleure pratique |
|----------------|---|
| Rapport annuel | Rapports de Dexia, HSBC, Société Générale : davantage d'information et de précision, à la fois sur les impacts directs et indirects, informations qualitatives comme quantitatives. Cependant, le périmètre ne comprend toujours pas la totalité du groupe. Le rapport de la Société générale ne fournit guère plus d'information que les deux autres en trois fois plus de pages : parfois redondant, il gagnerait à être plus concis. |
| Rapport annuel | HSBC publie une mise à jour régulière de son rapport annuel de responsabilité sociale sur son site ¹ |
| Site internet | Les sites relatifs à l'environnement les plus complets sont les sites de la Société Générale et surtout de HSBC : - Site de la Société générale : http://www.socgen.com/sg/socgen/pid/174/context/SC/lang/fr/object/rubriqueSC/id/940/rubid/940/nodotype/0.htm# Le site a cependant deux lacunes majeures : il ne précise pas d'objectifs et surtout ne développe pas les politiques d'investissement et de financement. - Site de HSBC : http://www.hsbc.com/hsbc/csr On note cependant que si le site de HSBC UK est intéressant, celui de HSBC France ² est très lacunaire, partiel et |

¹ www.hsbc.com/csreport

| | |
|---|--|
| | décevant au regard du site international. De nombreux documents du groupe HSBC ne sont pas publiés sur le site français, qui est notamment très faible sur les impacts indirects du groupe |
| Equipe dév. durable | La Caisse d'Epargne est la seule banque à publier la liste nominative des responsables développement durable et des membres de son Comité de pilotage Développement Durable ³ . Mais leurs fonctions restent mal définies |
| Partenariats | Dexia est la seule banque à publier, en plus de son budget développement durable, une évaluation du montant total de son « engagement citoyen », soit 6,1 millions d'euros en 2004 dont 45% pour le « soutien à l'expertise et sensibilisation au développement durable » ⁴ . Mais la plupart des dons, partenariats, recherches n'ont pas de montant correspondant, donc il est impossible de vérifier le montant total |
| Système d'évaluation | La Caisse d'Epargne publie l'évaluation réalisée par Vigeo en 2003 ⁵ . Encore cette publication reste-t-elle extrêmement schématique et peu détaillée, et la Caisse d'Epargne n'indique pas les conséquences qu'elle a eu en termes d'actions correctives |
| Système d'évaluation | HSBC fait réaliser et publie l'« Avis d'un tiers expert », The Corporate Citizenship Company (cabinet de conseil spécialisé), chargé d'exprimer un avis extérieur et de faire des commentaires du Rapport 2004 sur la Responsabilité sociale de l'entreprise ⁶ . La version intégrale de cet avis figure en annexe 12. Cette procédure est utile et dépasse la simple vérification de la fiabilité des informations contenues dans le rapport annuel, mais elle est loin de prendre en compte l'ensemble des politiques environnementales. D'autre part HSBC n'indique pas les suites qu'elle compte donner à cet avis |
| Bilan carbone (impacts directs) | HSBC est la première banque au monde à avoir annoncé un bilan carbone neutre depuis octobre 2005, avec réduction et compensation de ses émissions de gaz à effet de serre ⁷ . Des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la période 2005-2007 existent et sont rendus publics : France -1%, Royaume Uni -2%, Etats-Unis et Canada -7%, etc, total groupe -5%. Les compensations ont été réalisées par le financement de projets entrant dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto, pour 17 millions \$. Paradoxalement, les bilans carbone effectués par HSBC / CCF en France sont limités et décevants, et ne fournissent pas de données précises |
| Energie (impacts directs) | La Société Générale a la proportion d'électricité verte la plus importante des banques étudiées : en septembre 2005, la Société Générale s'est engagée à passer de 15 à 21% la part d'électricité renouvelable dans sa consommation totale d'électricité en France. Cela représente 55 000 MWh en 2005. Source de l'électricité verte : contrat Equilibre d'EDF |
| Transport (impacts directs) | A compter du 1 ^{er} janvier 2006, Dexia remboursera 50% des frais de transport publics de ses salariés en région. La loi de 1982 n'oblige l'employeur à rembourser à ses salariés au moins 50% des abonnements aux transports publics qu'en Île de France |
| Cahier des charges fournisseurs | La Société Générale rend public le questionnaire qu'elle adresse à ses fournisseurs ⁸ , mais n'indique pas précisément comment il est utilisé ensuite |
| Transports (objectifs de réduction) | La Caisse régionale de Pyrénées-Gascogne du Crédit Agricole a l'objectif de réduire de 10% ses déplacements professionnels mais également privés en optimisant la distance résidence - travail et en réduisant la mobilité de ses salariés, en concertation avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Mais cet objectif rare et bienvenu ne concerne qu'une caisse du Crédit Agricole sur 42 |
| Reporting investissements sectoriel | BNP Paribas est la seule banque à publier une liste de tous les grands projets financés dans les secteurs énergétiques, industriels, chimie, métaux et infrastructures sur son site : http://enercomxp.bnpparibas.com/applis/eci/wwwECEP.nsf/vwWebDeals?SearchView&searchorder=4&query=FIE_LD%20FORM%20CONTAINS%20Deal . La page de ce site a été reproduite en annexe 16 compte tenu de son intérêt. Il est cependant difficile de comprendre le rôle et l'engagement financier de la banque projet par projet, et l'information fournie sur chaque projet est très sommaire |
| Politique secteur eau | HSBC est la seule banque au monde à avoir mis en place en 2005 une politique publique sur les infrastructures de l'eau (barrages inclus), qui respecte l'ensemble des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages (CMB), dont ses priorités stratégiques. Il est cependant encore trop tôt pour en évaluer la mise en oeuvre |
| Politique secteur forestier | HSBC a mis en place en 2004 une politique sur la forêt et les produits du secteur forestier. Elle rejette le financement de projets dans les forêts primaires, de grande valeur ou menacées, et dans des habitats naturels critiques. Elle s'oriente vers des clients certifiés FSC (ou équivalent) ou qui s'engagent à être certifiés FSC en 5 ans. Elle peut mettre un terme aux relations avec ses autres clients |
| Politique secteur de la chimie | HSBC est la seule banque à avoir mis en place en 2005 une politique spécifique au secteur de la chimie, malgré l'exposition forte de groupes comme BNP-Paribas et la Société Générale dans ce secteur. HSBC s'interdit de financer toute entreprise impliquée dans la fabrication, le stockage, le transport d'armes chimiques, de Polluants Organiques Persistants et de certains pesticides et produits chimiques définis dans la Convention de Rotterdam ⁹ . |
| Placements écologiques | La seule banque qui propose un placement spécifiquement consacré à l'environnement est le Groupe Banque Populaire : c'est le livret Codevair ¹⁰ (25 millions d'euros fin 2004) Son système est intéressant et dispose d'un site internet explicatif, mais son en-cours et sa diffusion restent très limités |
| Prêts efficacité énergétique et renouvelables | Le Groupe Banque Populaire propose le produit PREVAir ¹¹ comprenant plusieurs versions : PREVAir CESI à 0% pour le chauffe eau solaire individuel / PREVAir Ademe à 1,75% fixe sur 15 ans / PREVAir à 3% fixe jusqu'à 7 ans / PREVAir construction à 3 % fixe jusqu'à 15 ans / PREVAir renovation à 3,25% sur 4 ans pour la rénovation écologique de l'habitat / PREVAir à 3,25% sur 10 ans / PREVAir pour les PME, PMI, artisans, agriculteurs. Le produit est en partenariat avec l'ADEME. Il dispose d'un comité éthique indépendant pour attribuer ou non les prêts au regard de la plus-value écologique des projets. Il a été lancé par la Banque populaire d'Alsace, puis est aujourd'hui dans celles des Pyrénées Orientales, de l'Aude et de l'Ariège, des Alpes, de Loire et Lyonnais. Le système dispose d'un comité éthique indépendant qui décide de l'attribution des prêts |

² <http://groupe.hsbc.fr/hsbc/fr/index.do>

³ Rapport développement durable 2004, p.41

⁴ Rapport développement durable 2004, p.42-45 et annexe 3 L'engagement citoyen, p.61-64

⁵ Rapport développement durable 2004, p.6-9

⁶ Rapport 2004 sur la Responsabilité sociale de l'entreprise, p.32. Version intégrale sur <http://www.hsbc.com/hsbc/csr/csr-reports-and-updates/full-assurance-statement;brochid=RLQK3ODZDP1A1QFIYNKSGWQ>, figurant en annexe 12

⁷ Voir la double page expliquant la méthodologie pour parvenir à la « neutralité carbone », rapport 2004 sur la responsabilité sociétale de l'entreprise, p.16-17

⁸ http://www.socgen.com/sq/file/fichier/document/G_5160/questionnaire-fournisseur_vf.pdf

⁹ Rotterdam Convention on Prior Informed Consent Procedure for Certain Hazardous Chemicals and Pesticides International Trade, www.pic.int (1998)

¹⁰ Voir <http://www.prevoir.net/site/pages/sol.php3?id=13>

¹¹ Voir <http://www.prevoir.net>

Conclusion

Parmi les huit banques françaises étudiées, aucune ne dispose aujourd'hui d'une véritable politique environnementale, complète et précise. Les banques n'apportent pas la preuve qu'elles font de l'environnement la priorité qu'elles affichent toutes.

Face à ce tableau très préoccupant, quatre priorités se dégagent :

- La première est que toutes les banques mettent en place une politique de transparence exigeante. L'opacité accroît légitimement les doutes sur la réalité des efforts fournis. Elle nourrit l'argument que les engagements ne dépassent pas le stade de l'affichage et la rhétorique
- La seconde concerne les composantes environnementales des politiques d'investissement et de financement, qui doivent être renforcées d'urgence dans leurs trois composantes : politiques d'investissement sectoriel, screening des entreprises clients, épargne et prêts environnementaux
- La troisième priorité est l'établissement d'objectifs, moyens et échéanciers clairs, publics et mesurables, permettant de fixer des orientations lisibles
- Enfin, la dernière priorité est de renforcer la formation interne en matière environnementale.

En parallèle s'ajoutent les éléments suivants :

- Les meilleures pratiques mises en évidence dans l'étude doivent être généralisées à toutes les banques sur la totalité de leur périmètre
- Les cartons rouges doivent disparaître dans l'année
- La loi NRE a prouvé son utilité : elle doit être renforcée et élargie à toutes les banques et assortie de sanctions en cas de non respect. Demain, la législation devra se pencher sur la responsabilité des banques en matière environnementale partout où elles interviennent (en France comme à l'étranger).

En terme de proposition, les Amis de la Terre publieront un prochain rapport au printemps 2006. Dans le cadre de la campagne publique « Banques françaises : épargnez le climat ! »¹², il se concentrera sur les politiques de transparence, de lutte contre le changement climatique, et le développement des prêts et de l'épargne écologiques.

Les banques ont pris des engagements importants, ont fait plusieurs annonces dans les six derniers mois : les Amis de la Terre suivront de très près la mise en oeuvre de leurs engagements ou au contraire le vernis de leur affichage. Rendez vous en 2007 pour le second rapport public d'analyse des politiques environnementales des plus grandes banques françaises.

Pour plus d'information

Le rapport « Banques françaises et environnement : presque tout reste à faire » est disponible en version intégrale sur www.amisdelaterre.org. Le rapport d'annexes y figure également.

Sébastien Godinot
Campagne Responsabilité des acteurs financiers
finance@amisdelaterre.org
Tel + 33 (0)1 48 51 18 92

Les Amis de la Terre
2 B rue Jules Ferry 93100 Montreuil France

www.amisdelaterre.org

¹² Voir www.amisdelaterre.org